

Demande de Renseignements et de Prix relative à l'acquisition de tableaux blancs, des video-projecteurs et des écrans de visualisation pour l'équipement des salles de cours au profit du C2EA



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

INSTITUT NATIONAL DE L'EAU

CENTRE D'EXCELLENCE D'AFRIQUE POUR
L'EAU ET L'ASSAINISSEMENT



Section 0 : Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP)

Nom de l'Autorité contractante : Centre d'Excellence en Eau et Assainissement (C2EA)

Référence SIGMAP : F_C2EA_71096 (Plan de passation 2023 du C2EA, version n° 2 du 11 mai 2023)

Avis n° : 007-2023/MESRS/UAC/INE/C2EA/SPM du 11/05/2023

Objet : Acquisition de tableaux blancs, des video-projecteurs et des écrans de visualisation pour l'équipement des salles de cours au profit du C2EA



1-) Cet Avis de Demande de Renseignements et de Prix (ADRP) fait suite au Plan de passation des marchés publics du Centre d'Excellence en Eau et Assainissement (C2EA) publié sur le portail web des marchés publics le 11 mai 2023 (PPM 2023, version n° 2).

2-) Le Centre d'Excellence en Eau et Assainissement (C2EA) a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds de la Banque Mondiale et de l'Agence Française de Développement, afin de financer le projet de Centre d'Excellence en Eau et Assainissement (C2EA), et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à l'acquisition de tableaux blancs, des video-projecteurs et des écrans de visualisation pour l'équipement des salles de cours au profit du C2EA.

3-) Le Centre d'Excellence en Eau et Assainissement (C2EA) sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats répondant aux qualifications requises pour fournir les cinq (05) types de matériels informatiques, répartis en lot unique. Ces fournitures sont à livrer au siège du projet sis à l'Institut National de l'Eau (INE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) dans la commune d'Abomey-Calavi dans un délai de **soixante (60) jours calendaires**. Les variantes ne sont pas autorisées.

Numéro vert des marchés publics : 7111 – Courriel : contact@armp.bj

4-) Les principales exigences en matière de qualification sont :

a. Pour les anciennes entreprises : ayant au moins trois (03) années d'existence

Capacité technique :

- être à jour vis-à-vis de la législation béninoise ;
- être une entreprise spécialisée dans la fourniture de matériels et/ou équipements informatiques, cette preuve peut être apportée par le registre de commerce, les statuts ou l'acte de concessionnaire, de distributeur ou de revendeur agréé ou la carte professionnelle de commerçant ;
- ne pas avoir d'antécédents de défaut d'exécution de marché au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) ;
- avoir effectivement réalisé en tant que fournisseur ou sous-traitant, au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) et celle en cours (2023), au moins deux (02) marchés de livraison de matériels et/ou d'équipements informatiques d'un montant minimum chacun de vingt millions trois cent trente-huit mille neuf cent quatre-vingt-trois (20 338 983) F.CFA. Les preuves justificatives des expériences doivent être conforme au point 2 de l'Annexe A-3-1 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité technique et de l'expérience ;
- disposer du Personnel et du Matériel nécessaires à la réalisation satisfaisante de la livraison tel qu'exigé aux points 5 et 6 des Critères de qualification de la Sous-section C. : Critères d'évaluation et de qualification.

Capacité financière :

- fournir les états financiers certifiés des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) dans la forme prescrite au point 1 de l'Annexe A-3-2 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité financière ;
- avoir réaliser un chiffre d'affaires annuel moyen des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) au moins égal à trente millions cinq cent huit mille quatre cent soixante-quinze (30 508 475) F.CFA ;



- avoir accès à des financements à hauteur de sept millions six cent vingt-sept mille cent dix-neuf (7 627 119) F.CFA justifiés par une attestation d'une banque ou de tout autre institution agréée en République du Bénin.

b. Pour les entreprises naissantes et celles qui n'ont pas encore trois (03) années d'existence

Capacité technique :



- être à jour vis-à-vis de la législation béninoise ;
- être une entreprise spécialisée dans la fourniture de matériels et/ou équipements informatiques, cette preuve peut être apportée par le registre de commerce, les statuts ou l'acte de concessionnaire, de distributeur ou de revendeur agréé ou la carte professionnelle de commerçant ;
- ne pas avoir d'antécédents de défaut d'exécution de marché au cours des trois (03) dernières années (2020, 2021 et 2022) ;
- disposer du Personnel et du Matériel nécessaires à la réalisation satisfaisante de la livraison tel qu'exigé aux points 5 et 6 des Critères de qualification de la Sous-section C. : Critères d'évaluation et de qualification.

Capacité financière :

- fourni le bilan d'ouverture et les états financiers certifiés de leurs années d'existence dans la forme prescrite au point 1 de l'Annexe A-3-2 : Pièces nécessaires pour l'examen de la capacité financière ;
- avoir accès à des financements à hauteur de sept millions six cent vingt-sept mille cent dix-neuf (7 627 119) F.CFA justifiés par une attestation d'une banque ou de tout autre institution agréée en République du Bénin ;
- fournir la preuve d'une assurance de risques professionnels à hauteur de vingt-sept millions neuf cent soixante-six mille cent deux (27 966 102) F.CFA.

Voir le document de la Demande de Renseignements et de Prix pour les informations détaillées (Sous-section C : Critères d'évaluation et de qualification et Annexe A-3 : Pièces nécessaires pour l'examen de la qualification).

5-) Le délai de réalisation est de **soixante (60) jours calendaires**.

6-) La participation à cette procédure de Demande de Renseignements et de Prix telle que définie dans la loi n° 2020-26 du 29 septembre 2020 portant Code des marchés publics en République du Bénin concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent dossier de Demande de Renseignements et de Prix et qui ne sont pas frappés par les dispositions des articles 61 et 121 de ladite loi.

7-) Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du **Spécialiste en Passation des Marchés** du Centre d'Excellence en Eau et Assainissement (C2EA), Monsieur **Grégoire D. GNANVI** ; e-mail : gnanvidotome@yahoo.fr, Téléphone : (+229) 95 84 01 94 et prendre connaissance des documents de la Demande de Renseignements et de Prix auprès du **Spécialiste en Passation des Marchés** du Projet à l'adresse mentionnée ci-après : **Bureau SPM sis à l'Institut National de l'Eau (INE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)**, tous les jours ouvrables de **09 heures à 16 heures (heure locale)**.

8-) Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier complet de demande renseignements et de prix à compter du 16...../11...../2023. Le dossier de Demande de Renseignements et de Prix en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au **Bureau SPM sis à l'Institut National de l'Eau (INE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)**. Ce dossier peut être obtenu par voie électronique (e-mail : gnanvidotome@yahoo.fr) à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Les retraits électroniques (version PDF sur clé USB et par e-mail) sont fortement recommandés.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'Autorité de Régulation des Marchés Publics.



9-) Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée de l'offre sur clé USB sous le format PDF le tout dans une enveloppe unique à l'adresse ci-après : **Bureau SPM sis à l'Institut National de l'Eau (INE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC)** au plus tard le 30...../11...../2023 à **10 heures (heure locale)**. Le défaut de présentation de l'offre suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire. Les offres qui ne

parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

10-) Les offres (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des candidats ou de leurs représentants qui souhaitent être présents à l'ouverture des plis, à l'adresse ci-après : **Bureau SPM sis à l'Institut National de l'Eau (INE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC) à 10 heures 30 minutes (heure locale).**

11-) Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de **deux cent cinquante-quatre mille deux cent trente-sept (254 237) F.CFA** sous l'une des formes prescrites au point 16 des Instructions aux candidats.

En ce qui concerne les micro, petites et moyennes entreprises, la garantie de l'offre peut prendre la forme d'une simple lettre de déclaration de garantie suivant le modèle prévu dans les formulaires de la Demande de Renseignements et de Prix¹.

12-) Les offres seront valides pour une période de trente (30) jours calendaires à compter de la date limite de dépôt des offres indiquée ci-dessus.

13-) Les résultats de l'appel à concurrence seront publiés sur le Tableau d'affichage de la Mairie d'Abomey-Calavi, sur le Tableau d'affichage de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Bénin, et sur le Tableau d'affichage de l'Institut National de l'Eau (INE) de l'Université d'Abomey-Calavi (UAC).

Abomey-Calavi, le 14 / 11 / 2023.



Le Coordonnateur,

Daouda MAMA
Professeur Daouda MAMA

¹ Voir loi n° 2020-03 du 20 mars 2020 portant promotion et développement des micros, petites et moyennes entreprises en République du Bénin.

Section I : Règlement particulier de la demande de renseignements et de prix (RPDRP)

L'objet de la Section I est de donner aux candidats les renseignements dont ils ont besoin pour soumettre leurs offres conformément aux conditions fixées par l'Autorité contractante. Elle fournit également des renseignements sur la remise des offres, l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution du marché.

